

MME BRANCO EMILIENNE MARIE DIT
MEUSNIER EMILIENNE

SAINT MARTIN
83340 CABASSE

Le 5 septembre 2024,

Objet : Reconquête agricole d'espaces boisés à potentiel agricole

Madame,

Nous vous sollicitons aujourd'hui, car vos parcelles, dont les références figurent ci-dessous, font partie du foncier identifié dans le cadre du Plan de reconquête Agricole. Ces parcelles ne font, à priori, pas l'objet d'une exploitation

Grâce aux données cadastrales qui révèlent les noms des propriétaires, nous en avons déduit que vous étiez exploitant sur la commune. Étant vous-même agriculteur, il nous a semblé juste d'adapter notre démarche à votre situation. Dans ce cadre, les parcelles identifiées vous appartenant nous sont parues, après une fine analyse cartographique, potentiellement intéressantes d'un point de vue agricole.

Toutefois, nous pensons que votre connaissance du terrain est plus à même de nous indiquer s'il est envisageable de remettre en culture ces parcelles pour lesquelles nous vous contactons.

De fait, votre participation à ce projet nous serait d'une grande aide et nous permettrait de favoriser l'implantation de nouvelle culture sur la commune, notamment viticole et oléicole. L'agriculture locale bénéficierait d'une aide précieuse dans la conduite de ce projet ambitieux.

La Commune de **Cabasse**, en collaboration avec la Communauté de communes Cœur du Var, s'engage dans une politique volontariste de reconquête des terres agricoles. Les objectifs sont de :

- Remettre en culture des terrains autrefois cultivés ;
- Lutter contre l'enfrichement de ces parcelles ;
- Diversifier et développer les productions agricoles ;
- Pérenniser le caractère agricole de la commune.

Pour répondre à ces objectifs, la commune s'inscrit pleinement dans le projet du Plan de Reconquête Agricole.

Le « Plan de Reconquête Agricole » est initié par la Chambre d'Agriculture et la Préfecture du Var et dispose de financements de la part de l'Europe et de la Région Sud via la mesure 16.7.1 du FEADER.

Ce Plan vise à développer le potentiel de production pour répondre au besoin des filières agricoles locales et à valoriser l'agriculture dans sa multifonctionnalité en remobilisant les terrains où la forêt a crû. La déclinaison de ce projet passe par la reconquête de foncier inexploité depuis des années (foncier boisé mais disposant de potentialités agricoles) à destination de filières établies sur le territoire de la commune. C'est la SAFER PACA (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) qui sera l'artisan de l'animation foncière qui va être mise en place dans ce cadre.

Parcelles identifiées :

D1031 - SAINT MARTIN - CABASSE
D1036 - SAINT MARTIN - CABASSE
D1174 - SAINT MARTIN - CABASSE

Afin de contribuer à la reconquête agricole locale, nous vous suggérons de prendre contact avec Monsieur **Erwan MAROLLEAU**, conseiller foncier de la SAFER PACA, qui est missionné pour vous renseigner, vous préciser le statut et l'occupation de vos parcelles, et vous accompagner dans une mise en valeur agricole.

Vous pouvez d'ores et déjà le solliciter :

M. Erwan MAROLLEAU : 06 40 79 53 29 ou par mail : erwan.marolleau@safer-paca.com

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour la Chambre
d'Agriculture du Var
Le Président
Sylvain AUDEMARD

Pour la Safer
Le Président
Patrice BRUN

Pour la Mairie de
Cabasse
Le Maire
Yannick SIMON

Pour la Communauté de
communes Cœur du Var
Le président
Yannick SIMON


